



Ville de Coquelles

Ville du tunnel sous la Manche

Le 23 mars 2026
Le Maire de Coquelles
à
Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil Municipal

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le vendredi 27 mars 2026 à 18H00 au lieu habituel de ses séances.

ORDRE DU JOUR :

I / VIE MUNICIPALE

- 01 Création des commissions municipales permanentes.
- 02 Election des membres des commissions.
- 03 CCAS : détermination du nombre de ses membres.
- 04 CCAS : élection des membres du collège « élus ».
- 05 Commission d'Appel d'Offres : élection de ses membres.
- 06 Commission Communale des Impôts Directs : renouvellement des commissaires.
- 07 CNAS : élection du représentant « collège élus ».
- 08 Election du correspondant sécurité routière.
- 09 Election du représentant auprès de la Fédération Départementale de l'Energie.
- 10 Election du membre titulaire et du membre suppléant auprès de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

II / LES ELUS

- 11 Droit à la formation des élus.

III / COLONIE « neige avril 2026 »

- 12 Modification de la structure d'accompagnement du séjour à la neige : un agent du service animation et un parent d'élève élu accompagnent les enfants.

IV / DROIT D'EXPRESSION

13 Questions orales.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire de Coquelles

Michel HAMY.

